

Compte-rendu du Conseil d'administration du 21 mai 2026

Programme d'investissement de l'ANP pour la réhabilitation et le verdissement des ports

Le Conseil d'administration de l'AFD du 21 mai 2026 a décidé d'autoriser le Directeur général de l'Agence française de développement à consentir à l'Agence Nationale des Ports (Maroc) :

1. un prêt bonifié de 100 000 000 d'euros ;
2. une subvention sur fonds délégués de l'Union européenne de 13 200 000 d'euros ;
3. une subvention en nature sous la forme d'une prestation de services, financée sur fonds délégués par l'Union européenne, d'un montant estimé à 1 800 000 d'euros ;
4. une subvention sur fonds délégués par le Blue Mediterranean Partnership de 2 000 000 d'euros ;

pour la mise en œuvre du Programme d'investissement de l'Agence Nationale des Ports (Maroc) pour la réhabilitation et le verdissement des ports.

DESCRIPTION DU PROJET

Le financement accordé à l'Agence Nationale des Ports (ANP) du Maroc servira à financer le programme d'investissement de l'ANP « Ports verts et résilients » pour la réhabilitation et le verdissement des ports afin de contribuer au développement d'un système portuaire marocain durable, résilient et performant.

Le financement couvre un programme d'investissements structurels ciblant des travaux de réhabilitation et de modernisation des ports (notamment les ports d'Essaouira, Safi Atlantique, Safi Ville, Dahkla, Laayoune, Tarfaya, TanTan, Sidi Ifni, Boujdour, Agadir, Jorf Lasfar, Nador et Casablanca) ainsi que des investissements complémentaires visant à améliorer la performance environnementale des ports, accélérer leur transition énergétique et limiter leur empreinte carbone.

Le financement couvre également un volet d'assistance technique.